

DEUXIEME VICE-PRESIDENCE  
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79 / 007 du 9/01/1979  
portant nomination de Monsieur OKAMBA Camille,  
Agent commercial en qualité de Directeur  
commercial de la Société Nationale de Recher-  
et d'Exploitation Pétrolières en abrégé  
"HYDRO CONGO".-

-----  
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire  
du Parti et fixant ses attributions ;  
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la struc-  
turation du Comité Militaire du Parti ;  
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice du Pou-  
voir réglementaire en République Populaire du Congo ;  
Vu l'ordonnance n° 14/73 du 4 juin 1973 portant création de la Société  
Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières en abrégé "HYDRO CONGO";  
Vu le décret n° 79/005 du 9 Janvier 1979 portant approbation des  
Statuts de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières en  
abrégé "HYDRO CONGO" ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur OKAMBA Camille, Agent commercial est nommé  
Directeur commercial de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation  
Pétrolières en abrégé "HYDRO CONGO".

Article 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise  
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 9 Janvier 1979

Par le Deuxième Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan :

Le Ministre des Mines et de l'Energie,  
chargé de la recherche scientifique,

Rodolphe A D A D A.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-